

Rapport de gestion annuel : EXERCICE 2022/2023

(du 01/07/2022 au 30/06/2023)

Fonds : Sanso Objectif Durable 2024

Société de gestion : Sanso Investment Solutions

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte

1. Politique de gestion

FCP SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 DU 30 JUIN 2022 au 30 juin 2023

L'objectif de gestion du fonds Sanso Objectif Durable 2024 consiste à gérer un fonds de portage obligataire ayant une date moyenne de maturité proche du 31 décembre 2024 tout en intégrant des caractéristiques ISR permettant à minima le respect des critères du label « Investissement Socialement responsable » obtenu en début de vie de l'OPC. Les titres sont sélectionnés au sein d'un univers de titres de créances émises par des sociétés privées dont les notations internes sont essentiellement comprises entre BBB+ et B- au moment de l'investissement.

L'exercice 2022/2023 a été principalement marqué par la flambée de l'inflation à la suite du déclenchement par la Russie de la guerre en Ukraine. La réaction consécutive des banques centrales pour casser la forte hausse des prix et éviter la contagion sur les salaires a été de monter violemment les taux directeurs à un rythme jamais observé dans le passé. A titre d'illustration, le BCE a fait monter son taux de dépôt pendant l'exercice sous revue de -0,50% à +3,50%, soit une hausse de 4,00% sur un an.

La remontée soutenue des taux directeurs de la BCE a entraîné une hausse des taux généralisée sur toute la courbe euro et une inversion de cette courbe avec des anticipations de normalisation de l'inflation et de futures baisses des taux. Ainsi sur l'exercice, le taux à 2 ans Etat français est passé de 1% à 3,35%, le taux à 5 ans de 1,50% à 3,10% et enfin le taux du 10 ans de 1,90% à 3,45%.

L'impact de ce violent mouvement de hausse des taux sur les performances a été particulièrement sévère sur les marchés obligataires, entraînant des pertes potentielles de plus de 20% et, plus généralement, une revalorisation à la baisse de la plupart des actifs financiers et immobiliers.

Si le contexte a été très négatif sur le plan des taux, des bonnes nouvelles sont apparues du côté des entreprises. Les restructurations et la forte reprise de la consommation après la période covid ont permis à de nombreux secteurs de reconstituer leurs marges (souvent aussi sous couvert d'inflation). Les résultats des entreprises sont ainsi sortis en très forte progression au cours de l'exercice sous revue. Les valorisations boursières ont acté ces bons résultats et l'indice Eurostoxx 50 est ainsi passé sur la période de 3455 à 4400, soit une progression de plus de 27%.

Dans le prolongement de la bonne performance des indices boursiers, les marges de crédit sur le marché obligataire se sont aussi très nettement contractées sur la période malgré une forte tension à la fin de l'été 2022. Ainsi, l'indice ITRAXX Crossover (qui est illustratif du segment du crédit obligataire à 5ans pour les signatures notées BBB et BB) est passé sur l'exercice 2022/2023 de 590 bps à 400 bps, soit une baisse de près de -2% des marges de crédit. Ce resserrement des spreads a permis de compenser partiellement l'impact de la hausse des taux.

Le fonds a connu une forte croissance de ses encours au cours de l'exercice en passant de 58M à 202M. L'objectif de la gestion a été de bien caler le fonds sur son échéance finale tout en essayant de sécuriser progressivement les investissements au fur et à mesure du temps qui passe.

L'évolution de la performance du fonds sur l'exercice 2022-2023 a suivi principalement celle du marché du crédit européen. Le fonds a profité de son positionnement relativement à court terme dans la courbe des taux (avec une maturité moyenne progressivement réduite de 2,1 ans à 1,3 an sur la période) pour limiter l'impact très négatif de la hausse des taux. Le fonds a toutefois subi une volatilité accrue du fait de la hausse des taux et des fortes variations des spreads de crédit, en particulier au cours du premier semestre de l'exercice.

Au-delà des exigences propres au label ISR du fonds, la gestion ISR du fonds a été renforcée au cours de l'exercice du fonds conformément à la politique mise en place sur tous nos fonds obligataires avec, en particulier, des exigences renforcées sur nos trois piliers principaux : ESG, ODD et Carbone, et l'élargissement de notre liste d'exclusions.

Enfin, le fonds est aussi un fonds de partage et nous reversons une partie de nos frais de gestion à deux associations de défense de l'environnement et de protection des océans : l'Institut Océanographique, Fondation Albert 1er, Prince de Monaco et Surfrider Foundation Europe.

2. Performances de l'OPC

PERFORMANCE DU FCP SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 DU 30 JUIN 2022 au 30 JUIN 2023

Malgré un premier semestre plus volatil en matière de performance, la progression de la valorisation du fonds Sanso Objectif Durable 2024 a été régulière tout au long de l'exercice 2022/2023 :

- + 3,47% sur la Part I - FR0010804005
- + 2,85% sur la Part A - FR0010813329
- + 3,31% sur la part S - FR0010985002
- + 4,85% sur la Part U - FR0010917245
- + 0,81% sur la Part SI - FR001400FCC0 (création le 23/01/2023)

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

MOUVEMENTS INTERVENUS SUR LE FCP SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 DU 30 JUIN 2022 AU 30 JUIN 2023

Le taux actuariel du fonds est passé sur la période de 6,47% à 5,49%, cela reflète bien sûr la forte hausse des taux court terme et le net resserrement des spreads au cours de l'exercice 2022/2023, mais il reflète aussi la baisse de la maturité moyenne du portefeuille obligataire de 2,50 ans à 1,40 ans et le très notable relèvement de la qualité crédit moyenne du fonds de BB à BBB- au cours de la période sous revue.

La sensibilité du fonds est passée de 1,80 à 1,06 sur l'exercice et ses encours ont progressé de 58M€ à 202M€.

Dans ce contexte de forte croissance des encours, la gestion a ajusté sur l'exercice ses investissements, de façon à maintenir à tout moment le profil financier et extra-financier du fonds dans les mesures définies à sa création et par sa mise en conformité avec l'article 8 du règlement européen SFDR.

On notera que la croissance des encours a permis une amélioration progressive de la qualité crédit du fonds, Cette amélioration correspond non seulement à la capacité de saisir de bonnes opportunités d'investissements dans la partie la mieux notée du segment crossover, mais aussi à la volonté de renforcer la sécurisation du fonds au fur et à mesure que l'échéance finale se rapproche.

Enfin, la forte diversification du fonds par secteurs et par émetteurs, et, la pondération des expositions en fonction du risque crédit sont restés des éléments fondamentaux de la politique d'investissement du fonds.

Tableau des 10 plus gros mouvements sur l'exercice 2022/2023

Date Valorisation	Sens	Isin	Name	Quantite
08/03/2023	Vente	FR0011440130	MACIF 5.5% 08/03/2023	3 200 000,00
26/01/2023	Achat	FR0013464930	BPCEGP 0 1/8 12/04/24	3 000 000,00
07/02/2023	Achat	XS1808984501	PIAGIM 3 5/8 04/30/25	3 000 000,00
03/04/2023	Vente	XS2150053721	SAINT GOBAIN 1.75 % 03/04/2023	2 400 000,00
26/05/2023	Vente	XS1405765907	OI 3 1/8 11/15/24	2 200 000,00
26/01/2023	Achat	XS2150054026	BACR 3 3/8 04/02/25	2 000 000,00
27/01/2023	Achat	FR0013478849	QDTFP 2 1/4 02/03/25	2 000 000,00
09/02/2023	Achat	XS1558491855	ATLIM 1 5/8 02/03/25	2 000 000,00
13/02/2023	Achat	XS1190632999	BNP 2 3/8 02/17/25	2 000 000,00
21/02/2023	Achat	FR0014009A50	BFCM 1 05/23/25	2 000 000,00
21/02/2023	Achat	XS1718393439	NTGYSM 0.875% 05/15/25	2 000 000,00

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global de Sanso Objectif Durable 2024 est la méthode de l'engagement ;

Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options pourraient être utilisés en couverture

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Sanso Objectif Durable 2024 est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

L'OPCVM a la possibilité d'investir, dans le respect des ratios réglementaires et statutaires, dans des fonds gérés par Sanso Investment Solutions.

Sur l'exercice, l'OPCVM a utilisé cette possibilité au travers des fonds Go Court Terme et Sanso Short Duration et Sanso Patrimoine.

A la clôture de l'exercice, le fonds est investi à hauteur de 9,90% de l'actif net en fonds gérés par Sanso IS.

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Politique de sélection des intermédiaires

Sanso Investment Solutions a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments.

Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la proactivité des interlocuteurs, la solidité financière, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation.

https://sanso-is.com/fichiers/sanso_is-politique_dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-.pdf

9. Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement de titres.

10. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

11. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

Le FCP Sanso Objectif Durable n'a fait aucun usage des produits dérivés

12. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations au titre de l'exercice 2022 : 2 570 k€

Rémunérations fixes : 2277k€

Rémunérations variables : 293k€

Nombre de bénéficiaires : 17 / catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

13. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

14. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

15. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

NA

16. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

17. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

18. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

19. Spécificités applicables aux OPCI et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

20. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

21. Réglementation SFDR

[La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.](#)

[Le fonds respecte la politique d'exclusion de Sanso IS qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées à hauteur de plus de 30% dans des activités liées au charbon](#)

thermique et n'étant pas dotées d'une politique de transition et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

SANSO IS prend en compte une partie des incidences négatives dans ses décisions d'investissement, en particulier le carbone. Du fait des moyens financiers et humains limités, SANSO IS n'est pour le moment pas en capacité de prendre en compte les incidences négative en matière de durabilité. SANSO IS souhaite prendre en compte ces incidences dans un délai de 3 ans.

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Investment Solutions

69 Boulevard Malesherbes

75008 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanso-is.com

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Sanso Objectif Durable 2024

Identifiant d'entité juridique: 969500UT16VPWV1PTY86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%



dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 12.88% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

L'approche en « amélioration de note » a été respectée, la note ESG du portefeuille était supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel sont retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG.

L'exposition aux ODD était supérieure à son indice de référence. Et l'intensité carbone du fonds était inférieure à ce même indice.

Les taux de couverture d'au moins 90% sur l'analyse ESG et les activités facilitant l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies et d'au moins 70% en ce qui concerne l'intensité carbone ont été respectés.

De plus, le fonds n'a pas investi dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso IS.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Outre l'approche en amélioration de note, le fonds a fait l'objet d'une couverture ESG pour au moins 90% de de la capitalisation en obligations.

L'écart moyen au cours de l'exerce des métriques ISR entre le fonds et l'indice :

Note ESG	0.16
Exposition aux ODD	3.13
Intensité carbone	-16.3

Le fonds a donc été supérieur à son indice de référence sur la note ESG et l'exposition aux ODD, et inférieur au niveau de l'intensité carbone.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

NA

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds n'avait pas d'objectif sur des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

NA ou Le fonds applique le principe du DNSH (Do not Significant Harm) ainsi que celui de la bonne gouvernance pour ses investissement durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives sont pris en compte pour déterminer si un investissement peut être considéré comme un « investissement durable ».

Des seuils sont fixés pour chacun des indicateurs qui forme un filtrage. Le détail de la politique d'investissement ainsi que les seuils relatifs sont détaillés [ici](#).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SANSO SHORT DURATION		2,03 Funds	Eurozone
BPCE		1,78 Financials	Eurozone
PIAGGIO		1,69 Consumer Discretionary	Eurozone
ABN AMRO		1,52 Financials	Eurozone
SOCIETE GENERAL		1,5 Financials	Eurozone
BARCLAYS		1,49 Financials	Europe ex Euro
RABOBANK		1,42 Financials	Eurozone
SAINT GOBAIN		1,39 Industrials	Eurozone
VALEO		1,34 Consumer Discretionary	Eurozone
MACIF		1,32 Financials	Eurozone



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

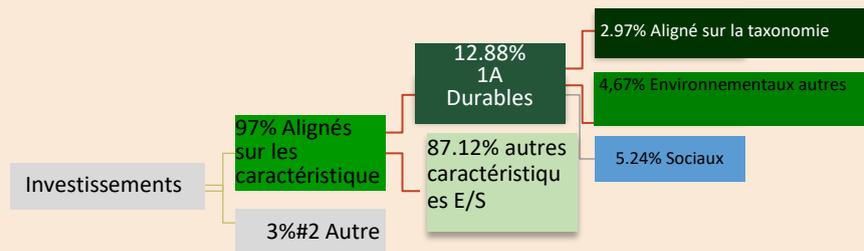
Au 30/06/2023, le fonds avait 97% des investissements couverts sous l'angle ESG, 96% des investissements couverts sur les ODD et 91% sur l'intensité carbone.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.

Au 30/06/2023, le fonds comptait 10% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 87% dans des titres en direct.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres** caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/06/2023, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

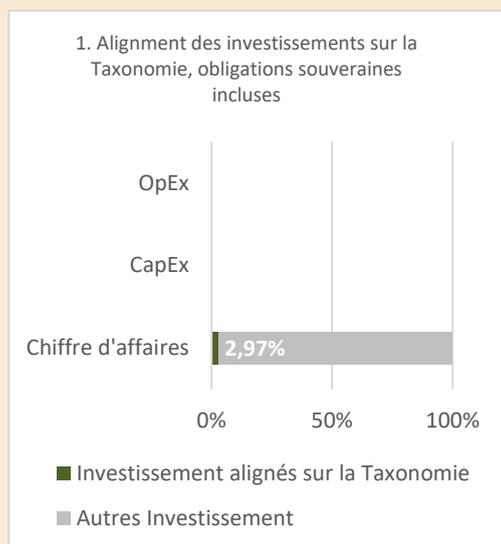
Technologies de l'information	6.1%
Finance	33.6%
Santé	2.9%
Industrie	10.4%
Consommation discrétionnaire	11.6%
Consommation de base	10.7%
Services de communication	7.3%
Energie	4.2%
Matériaux	6.2%
Services aux collectivités	3.1%
Immobilier	4%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

2.97% des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

NA

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

NA

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

4.67% des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

5.24% des investissements durables étaient sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/12/2022, 3% des titres ne faisaient pas l'objet d'une couverture ESG, ils sont inclus dans la catégorie « autres ». En revanche, l'ensemble des titres en portefeuille, y compris les titres non couverts, sont soumis à la liste d'exclusion de Sanso IS.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso IS via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Note ESG du portefeuille et de son indice de référence
- Exclusions
- Empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques lors de la validation de la valeur liquidative.

Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect des contraintes de gestion (ratios réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/06/2023
Fonds	Part I	3,47%
	Part A	2,85%
	Part U	4,85%
	Part S	3,31%
	Part SI (création le 23/01/2023)	0,81%
Indice	OISESTR + 1% Index	2,64%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

SANSO OBJECTIF DURABLE 2024

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

SANSO OBJECTIF DURABLE 2024

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Sanso Investment Solutions

69, boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP SANSO OBJECTIF DURABLE 2024,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	195 752 891,52	54 373 232,05
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	175 639 803,72	49 409 696,95
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	175 639 803,72	49 409 696,95
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	20 113 087,80	4 963 535,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 113 087,80	4 963 535,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 094 959,87	2 036 783,30
Opérations de change à terme de devises	675 794,75	1 179 562,32
Autres	1 419 165,12	857 220,98
COMPTES FINANCIERS	6 390 834,59	2 556 066,24
Liquidités	6 390 834,59	2 556 066,24
TOTAL DE L'ACTIF	204 238 685,98	58 966 081,59

BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	198 203 021,59	56 004 657,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 176 960,20	-272 931,16
Résultat de l'exercice (a,b)	5 559 215,57	1 886 373,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	201 585 276,96	57 618 099,60
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 800 839,21	1 235 892,11
Opérations de change à terme de devises	674 897,12	1 159 622,80
Autres	1 125 942,09	76 269,31
COMPTES FINANCIERS	852 569,81	112 089,88
Concours bancaires courants	852 569,81	112 089,88
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	204 238 685,98	58 966 081,59

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	95 697,54	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	9 150,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 477 466,08	2 577 901,22
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 573 163,62	2 587 051,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	22 171,02	13 517,33
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	22 171,02	13 517,33
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 550 992,60	2 573 534,14
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 300 437,60	619 195,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 250 555,00	1 954 338,36
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 308 660,57	-67 964,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 559 215,57	1 886 373,41

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010985002 - Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S : Taux de frais maximum de 0,75% TTC dont 0,10% pour les associations.

FR0010917245 - Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U : Taux de frais maximum de 1,20% TTC dont 0,10% pour les associations.

FR0010813329 - Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A : Taux de frais maximum de 1,20% TTC dont 0,10% pour les associations.

FR0010804005 - Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I : Taux de frais maximum de ,60% TTC dont 0,05% pour les associations.

FR001400FCC0- Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI: Taux de frais maximum de 0,40 % TTC dont 0,02% pour les associations.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI	Capitalisation	Capitalisation
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	57 618 099,60	60 787 151,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	178 612 632,74	35 254 196,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-38 317 582,90	-33 669 637,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	88 428,86	329 009,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 590 064,08	-746 892,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	160 087,77	107 560,57
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-114 629,66	-15 801,99
Frais de transactions	-143 722,82	-26 487,39
Différences de change	-21 853,73	-11 226,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 043 326,18	-6 344 111,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 605 589,47</i>	<i>-5 648 915,65</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 648 915,65</i>	<i>-695 196,16</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 250 555,00	1 954 338,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	201 585 276,96	57 618 099,60

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 527 997,20	2,74
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 105 205,98	3,53
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	163 006 600,54	80,86
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	175 639 803,72	87,13
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	168 534 597,74	83,60	0,00	0,00	7 105 205,98	3,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 390 834,59	3,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	852 569,81	0,42
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 652 052,19	0,82	29 860 721,17	14,81	121 391 756,80	60,22	1 161 059,45	0,58	21 574 214,11	10,70
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 390 834,59	3,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	852 569,81	0,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	675 794,75	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	852 568,29	0,42	1,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	675 794,75
	Ventes à règlement différé	1 072 371,20
	Souscriptions à recevoir	270 369,56
	Coupons et dividendes en espèces	76 424,36
TOTAL DES CRÉANCES		2 094 959,87
DETTES		
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	674 897,12
	Achats à règlement différé	934 186,16
	Rachats à payer	37 628,76
	Frais de gestion fixe	154 127,17
TOTAL DES DETTES		1 800 839,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		294 120,66

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A		
Parts souscrites durant l'exercice	934 815,500	98 057 362,75
Parts rachetées durant l'exercice	-115 293,182	-12 153 186,89
Solde net des souscriptions/rachats	819 522,318	85 904 175,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 083 385,937	
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I		
Parts souscrites durant l'exercice	441 259,358	49 722 334,59
Parts rachetées durant l'exercice	-192 405,434	-21 807 652,27
Solde net des souscriptions/rachats	248 853,924	27 914 682,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	468 204,350	
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S		
Parts souscrites durant l'exercice	105 273,931	10 442 112,82
Parts rachetées durant l'exercice	-35 242,287	-3 507 146,54
Solde net des souscriptions/rachats	70 031,644	6 934 966,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	121 936,643	
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI		
Parts souscrites durant l'exercice	200 000,000	20 019 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	200 000,000	20 019 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200 000,000	
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U		
Parts souscrites durant l'exercice	3 623,557	371 822,58
Parts rachetées durant l'exercice	-7 969,000	-849 597,20
Solde net des souscriptions/rachats	-4 345,443	-477 774,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 727,557	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	920 843,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	263 972,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74 279,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 758,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 583,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			20 113 087,80
	FR0014008B43	SANSO OBLIGATIONS 12 MOIS parts C	4 320 975,00
	FR0011256627	SANSO PATRIMOINE I	4 358 824,80
	FR0013302965	SANSO SHORT DURATION PART I	11 433 288,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			20 113 087,80

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	5 559 215,57	1 886 373,41
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	5 559 215,57	1 886 373,41

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 092 009,21	808 751,09
Total	3 092 009,21	808 751,09

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 751 553,52	872 980,52
Total	1 751 553,52	872 980,52

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	383 772,20	174 176,43
Total	383 772,20	174 176,43

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	313 096,46	0,00
Total	313 096,46	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 784,18	30 465,37
Total	18 784,18	30 465,37

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 176 960,20	-272 931,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 176 960,20	-272 931,16

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 318 451,91	-205 022,39
Total	-1 318 451,91	-205 022,39

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-611 593,78	-182 199,46
Total	-611 593,78	-182 199,46

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-140 356,36	-38 029,68
Total	-140 356,36	-38 029,68

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-101 821,27	0,00
Total	-101 821,27	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 736,88	152 320,37
Total	-4 736,88	152 320,37

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	26 837 378,18	48 797 032,12	60 787 151,81	57 618 099,60	201 585 276,96
Parts SAN SO OBJECTIF DURABLE 2024 A en EUR					
Actif net	13 924 573,77	25 434 956,94	33 863 198,65	27 230 145,64	114 981 279,72
Nombre de titres	126 914,958	250 502,300	303 223,990	263 863,619	1 083 385,937
Valeur liquidative unitaire	109,71	101,53	111,67	103,19	106,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,28	-3,41	0,11	-0,77	-1,21
Capitalisation unitaire sur résultat	2,43	3,37	3,26	3,06	2,85
Parts SAN SO OBJECTIF DURABLE 2024 I en EUR					
Actif net	11 918 640,35	20 767 091,32	22 450 299,28	24 224 413,78	53 497 031,17
Nombre de titres	103 358,261	193 429,998	188 981,488	219 350,426	468 204,350
Valeur liquidative unitaire	115,31	107,36	118,79	110,43	114,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	9,71	-3,60	0,12	-0,83	-1,30
Capitalisation unitaire sur résultat	3,05	4,23	4,14	3,97	3,74
Parts SAN SO OBJECTIF DURABLE 2024 S en EUR					
Actif net	678 882,65	2 080 588,26	3 966 114,70	5 054 968,24	12 267 937,00
Nombre de titres	6 646,007	21 909,725	37 802,148	51 904,999	121 936,643
Valeur liquidative unitaire	102,14	94,96	104,91	97,38	100,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,14	-3,18	0,10	-0,73	-1,15
Capitalisation unitaire sur résultat	0,91	3,59	3,51	3,35	3,14
Parts SAN SO OBJECTIF DURABLE 2024 SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	20 162 284,81
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	100,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,56

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U en USD					
Actif net en USD	359 042,47	577 743,42	601 890,71	1 158 956,53	738 327,99
Nombre de titres	3 351,000	5 701,000	5 356,000	11 073,000	6 727,557
Valeur liquidative unitaire en USD	107,14	101,34	112,37	104,66	109,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	12,14	-0,87	-5,44	13,75	-0,70
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	1,98	3,01	2,74	2,75	2,79

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13-02-26	EUR	380 000	214 912,64	0,10
BILFINGER SE 5.75% 14-06-24	EUR	700 000	701 355,95	0,35
DIOK REALESTATE AG 6.0% 01-10-23	EUR	300 000	313 800,00	0,16
EUROGR 1 5/8 11/03/23	EUR	900 000	903 364,64	0,45
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% PERP	EUR	800 000	769 083,10	0,38
SGL CARBON AG 4.625% 30-09-24	EUR	400 000	405 330,56	0,20
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	500 000	339 919,31	0,17
WIRECARD AG 0.5% 11-09-24 DEFAULT	EUR	500 000	63 182,50	0,03
TOTAL ALLEMAGNE			3 710 948,70	1,84
AUTRICHE				
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	3 000 000	2 312 895,00	1,15
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	3 500 000	3 410 099,34	1,69
TOTAL AUTRICHE			5 722 994,34	2,84
BELGIQUE				
SARENS FINANCE COMPANY NV 5.75% 21-02-27	EUR	200 000	174 432,61	0,08
VGP 3.35% 30-03-25	EUR	100 000	96 854,19	0,05
TOTAL BELGIQUE			271 286,80	0,13
DANEMARK				
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	800 000	773 154,38	0,38
TOTAL DANEMARK			773 154,38	0,38
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	3 000 000	2 820 414,10	1,40
BANKIA SA 3.75% 15-02-29 EMTN	EUR	700 000	700 175,58	0,35
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	1 000 000	989 932,33	0,49
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	1 000 000	933 190,08	0,46
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	600 000	583 487,58	0,29
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	1 600 000	1 570 440,00	0,78
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 914 356,15	1,45
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	500 000	472 413,75	0,23
TOTAL ESPAGNE			10 984 409,57	5,45
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	1 300 000	1 270 173,23	0,63
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	3 100 000	2 972 132,01	1,48
KHC 1 1/2 05/24/24	EUR	600 000	588 042,20	0,29
KIMBERLY CLARK TAIWAN 0.625% 07-09-24	EUR	300 000	290 355,60	0,14
SUPERIOR INDUSTRIES INTL 6.0% 15-06-25	EUR	1 000 000	903 791,67	0,45
TOTAL ETATS-UNIS			6 024 494,71	2,99
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.375% 15-05-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 262 253,90	0,63
TOTAL FINLANDE			1 262 253,90	0,63
FRANCE				
ACCOR SA 2.625% PERP	EUR	500 000	474 530,94	0,23
AKUO ENERGY SAS 4.0% 22-11-25	EUR	900 000	895 200,00	0,44
AKUO ENERGY SAS 4.25% 08-12-23	EUR	650 000	662 492,47	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ARGAN 3.25% 04-07-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,50
ARTEA 5.25% 21-12-23	EUR	775 000	792 938,02	0,39
AXASA 5.125% 04/07/2043	EUR	300 000	299 940,00	0,15
BFCM 2.625% 03/24	EUR	900 000	897 579,81	0,44
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	1 900 000	1 792 312,83	0,89
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 925 253,15	1,45
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	2 900 000	2 748 289,48	1,37
BPCE 2.875% 30-09-24	EUR	1 000 000	1 000 468,49	0,50
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	1 000 000	975 170,21	0,49
CA 3.0% 02-02-25	EUR	300 000	294 726,26	0,15
CNP TSDI TV05-PERP	EUR	1 300 000	1 238 918,17	0,61
COMPAGNIE DE PHALSBURG 5.0% 27-03-24	EUR	1 200 000	1 036 229,51	0,51
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 05-10-23	EUR	500 000	499 622,78	0,25
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	2 000 000	1 927 480,41	0,96
EDF SA TF/TV 29/12/2049	EUR	300 000	300 455,28	0,15
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	2 500 000	2 356 434,15	1,17
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	500 000	491 960,70	0,25
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	3 100 000	3 185 165,81	1,58
ERAMET SA 5.1% 28-05-26	EUR	400 000	389 786,30	0,19
FINANCIERE APSYS 7.5% 14-11-23	EUR	300 000	303 930,33	0,15
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25	EUR	700 000	280 000,00	0,14
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	500 000	488 785,42	0,24
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	900 000	861 642,38	0,43
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	500 000	491 137,87	0,25
HSBC CONTINENTAL EUROPE AUTRE V+0.0% 22-09-44	EUR	800 000	580 000,00	0,29
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	2 400 000	2 354 010,41	1,17
ILIAD 1.5% 14-10-24	EUR	800 000	779 750,58	0,39
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	3 000 000	2 856 213,20	1,42
IMANES SARL 5.5% 09-10-25	EUR	200 000	204 076,71	0,10
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	500 000	493 329,01	0,24
KAPLA HOLDING E3R+3.25% 15-12-26	EUR	424 000	416 907,00	0,20
KLEP 1.75% 06-11-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 965 573,70	0,98
LA FINANCIERE ATALIAN 4.0% 15-05-24	EUR	200 000	150 365,89	0,08
LA FINANCIERE ATALIAN 5.125% 15-05-25	EUR	500 000	348 277,43	0,17
LA FONCIERE VERTE 4.5% 18-07-25	EUR	835 000	858 483,52	0,42
LAGARDERE 1.625% 21-06-24	EUR	400 000	394 712,87	0,20
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	200 000	99 634,34	0,05
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	2 000 000	1 982 640,56	0,98
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	30 000	1 427 415,00	0,71
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	1 000 000	996 352,30	0,49
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	800 000	748 491,11	0,37
NOVAFIVES E3R+4.5% 15-06-25	EUR	200 000	189 635,19	0,09
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 618 828,77	1,30
PAPREC 4.0% 31-03-25	EUR	1 400 000	1 395 564,33	0,69
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	2 000 000	2 071 157,78	1,03
PERNOD RICARD 2.125% 27-09-24	EUR	700 000	696 542,96	0,34
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	2 000 000	1 940 986,45	0,96
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	400 000	386 598,80	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	4 000 000	3 838 812,88	1,91
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	655 000	459 476,95	0,22
RABOT DU TILLEUL INVESTISSEMENT 5.5% 10-26	EUR	200 000	77 984,40	0,04
REALITES 8.5% PERP	EUR	300 000	297 713,11	0,15
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	300 000	281 682,46	0,14
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	500 000	497 987,39	0,25
RESIDE ETUDES INVESTISSEMENTS REI 4.5% 18-02-25	EUR	200 000	203 479,42	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06-04-25	EUR	1 000 000	998 526,97	0,50
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	3 000 000	3 026 593,00	1,50
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	300 000	295 197,41	0,15
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	2 350 000	2 443 549,58	1,21
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	11 900	1 275 239,70	0,63
VALEO 1.5% 18-06-25 EMTN	EUR	4 300 000	4 083 046,67	2,02
TOTAL FRANCE			72 345 288,62	35,89
IRLANDE				
AIB GROUP 1.875% 19-11-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 429 103,94	0,71
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	100 000	89 523,24	0,04
FRESENIUS FINANCE IRELAND 1.5% 30-01-24	EUR	700 000	693 731,40	0,34
TOTAL IRLANDE			2 212 358,58	1,09
ISLE OF MAN				
PLAYTECH 3.75% 12-10-23	EUR	600 000	228 416,34	0,11
TOTAL ISLE OF MAN			228 416,34	0,11
ITALIE				
ANSALDO ENERGIA 2.75% 31-05-24	EUR	200 000	193 655,93	0,09
ATLANTIA EX AUTOSTRADA 1.625% 03-02-25	EUR	3 800 000	3 657 585,89	1,81
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	949 014,79	0,47
FINMECCANICA 1.5% 07-06-24	EUR	500 000	487 668,28	0,24
FONDIARIA SAI 5.75% 31-12-99	EUR	900 000	892 965,30	0,45
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	700 000	669 302,32	0,34
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN	EUR	990 000	982 853,28	0,49
INTE E3R-4+1.9% 26-09-24	EUR	800 000	803 053,04	0,39
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	2 000 000	2 014 710,83	1,00
PIAGGIO 3.625% 30-04-25	EUR	3 000 000	2 986 243,33	1,48
SACE SPA 3.875% PERP	EUR	200 000	186 483,53	0,10
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.625% 21-04-25	EUR	300 000	287 137,66	0,14
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	1 000 000	968 677,38	0,48
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	2 400 000	2 306 871,95	1,15
WEBUILD 5.875% 15-12-25	EUR	500 000	509 621,37	0,25
TOTAL ITALIE			17 895 844,88	8,88
LUXEMBOURG				
ALTICE FINANCING 2.25% 15-01-25	EUR	1 000 000	946 642,50	0,47
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 0.0% 01-04-24	EUR	1 500 000	1 455 097,50	0,72
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	1 884 000	1 880 472,02	0,93
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	500 000	375 191,25	0,19
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	650 000	690 789,85	0,34
LHMC FINCO SARL 4.75% 22-05-25	EUR	2 000 000	1 976 224,44	0,98
SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES SA 5.625% PERP	EUR	700 000	713 241,27	0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STENA INTL 3.75% 01-02-25	EUR	3 000 000	2 957 542,50	1,47
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	400 000	361 342,89	0,18
VIVION INVESTMENTS 3.0% 08-08-24	EUR	700 000	581 243,80	0,29
TOTAL LUXEMBOURG			11 937 788,02	5,92
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 4.25% PERP EMTN	EUR	805 000	797 650,96	0,39
ATRA FINA BV 5.25% 23-09-44	EUR	600 000	613 589,59	0,30
AXAL COAT 3.75% 15-01-25	EUR	2 000 000	2 006 468,33	1,00
DIEBOLD NIXDORF DUTCH HOLDING BV 9.0% 15-07-25	EUR	206 000	45 709,34	0,02
DUFREY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	3 000 000	2 953 698,33	1,47
ED 1.125% 12-02-24 EMTN	EUR	1 000 000	988 546,71	0,49
FUGRO NV 4.5% 02-11-24 CV	EUR	500 000	512 447,50	0,25
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	300 000	294 884,14	0,15
GAS NATURAL FENOSA FINANCE BV 0.875% 15-05-25	EUR	2 000 000	1 888 820,71	0,94
ING GROEP NV 2.5% 15-02-29	EUR	1 000 000	988 455,55	0,49
KONGSBERG ACTUATION SYSTEMS BV 5.0% 15-07-25	EUR	400 000	288 374,46	0,15
KONINKLIJKE KPN NV 5.625%09-300924	EUR	1 400 000	1 489 261,70	0,74
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	500 000	480 320,27	0,24
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	2 000 000	1 981 718,09	0,99
NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24	EUR	600 000	589 424,67	0,30
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	500 000	493 737,85	0,24
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	800 000	796 466,43	0,39
SELECTA GROUP BV 0% 01-07-26 PIK	EUR	60 505	40 869,31	0,02
SELECTA GROUP BV 8.0% 01-04-26	EUR	155 915	138 196,30	0,07
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	400 000	396 907,19	0,19
VIVAT NV 2.375% 17-05-24	EUR	1 000 000	973 884,75	0,49
VIVAT NV 7.0% PERP	EUR	800 000	758 683,08	0,37
TOTAL PAYS-BAS			19 518 115,26	9,69
PORTUGAL				
MOTA ENGIL SGPS 4.375% 30-10-24	EUR	300 000	298 601,33	0,15
TOTAL PORTUGAL			298 601,33	0,15
REPUBLIQUE TCHEQUE				
ENERGOPRO AS 4.5% 04-05-24	EUR	500 000	495 570,00	0,25
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			495 570,00	0,25
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE PLC 4.5% 15-05-25	EUR	1 000 000	992 040,00	0,49
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 988 083,28	1,98
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	900 000	910 846,38	0,45
LLOYDS BANKING GROUP 1.75% 07-09-28	EUR	2 000 000	2 013 987,12	1,00
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	2 600 000	2 525 168,87	1,25
SHANKS GROUP 3.0% 19-07-24	EUR	600 000	610 099,27	0,30
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	700 000	697 230,39	0,35
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 16-10-23	EUR	1 500 000	1 524 854,49	0,76
TECHNIPFMC LIMITED 3.15% 18-10-23	EUR	200 000	203 230,41	0,10
TOTAL ROYAUME-UNI			13 465 540,21	6,68
SUEDE				
ASSEMBLIN FINANCING E3R+5.0% 15-05-25	EUR	350 000	352 112,19	0,17
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	4 000 000	1 972 228,67	0,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWEDBANK AB 1.5% 18-09-28 EMTN	EUR	400 000	400 290,68	0,20
TELIASONERA 3.625% 14.02.2024	EUR	1 000 000	1 011 389,11	0,50
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	900 000	869 707,73	0,44
TOTAL SUEDE			4 605 728,38	2,29
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	2 500 000	2 431 197,13	1,20
UBS GROUP AG 1.5% 30-11-24	EUR	1 500 000	1 455 812,57	0,72
TOTAL SUISSE			3 887 009,70	1,92
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			175 639 803,72	87,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			175 639 803,72	87,13
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SANSO OBLIGATIONS 12 MOIS parts C	EUR	42 500	4 320 975,00	2,15
SANSO PATRIMOINE I	EUR	40	4 358 824,80	2,16
SANSO SHORT DURATION PART I	EUR	11 400	11 433 288,00	5,67
TOTAL FRANCE			20 113 087,80	9,98
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 113 087,80	9,98
TOTAL Organismes de placement collectif			20 113 087,80	9,98
Créances			2 094 959,87	1,04
Dettes			-1 800 839,21	-0,90
Comptes financiers			5 538 264,78	2,75
Actif net			201 585 276,96	100,00

Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 SI	EUR	200 000,000	100,81
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 S	EUR	121 936,643	100,60
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 A	EUR	1 083 385,937	106,13
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 I	EUR	468 204,350	114,26
Parts SANSO OBJECTIF DURABLE 2024 U	USD	6 727,557	109,74